

VACCINATION CONTRE LES HPV DANS TOUS LES COLLÈGES

Normandie · année scolaire 2023-2024

Élèves de 5^e



Recueil de l'autorisation parentale



Vaccination HPV 1^{re} dose au collège* (et rattrapage des autres vaccins si besoin)** après vérification du carnet de santé



Remise d'une prescription pour effectuer la 2^e dose de vaccination HPV en ville par un médecin, un infirmier, un pharmacien ou une sage-femme

Élèves de 4^e



Vaccination 2^e dose HPV au collège pour les élèves n'ayant pas été vaccinés en ville

Élèves de 6^e



Sensibilisation des élèves (au collège) et des familles (documents transmis aux parents)

... 6 mois plus tard ...



SMS aux parents leur rappelant de prendre RDV chez un professionnel de ville afin de réaliser la 2^e dose de vaccination HPV



Vaccination 2^e dose HPV à effectuer chez son professionnel de ville, sans avance de frais, entre 6 et 13 mois après la 1^{re} dose reçue au collège. La possibilité de réaliser sa 2^e dose de vaccination HPV en ville est une **organisation différenciée à l'initiative des professionnels de santé normands**



À tout moment, les parents qui ne l'ont pas encore fait peuvent procéder à l'autorisation de leur enfant pour se faire vacciner. Pour cela, ils sont invités à se rapprocher de la direction du collège de leur enfant.

* Par les centres de vaccination de Normandie (CHU de Caen et Fondation Hospitalière Miséricorde pour le Calvados, la Manche et l'Orne, CH Eure-Seine pour l'Eure) et le Département de la Seine-Maritime
** Pour les élèves disposant d'une autorisation parentale